

## Définition des clausules du chapelet

**Les clausules sont de petits ajouts à la prière du « *Je vous salue Marie* » qui sont là pour nous aider à la méditation du mystère en cours.**

Le premier à les avoir proposées est **Dominique de Prusse** qui était un **chartreux** ayant contribué à répandre la prière du rosaire.

Il aurait eu du mal à méditer et de fait, il aurait eu l'idée d'ajouter ces phrases qui exprime le mystère de la vie de Jésus que nous méditons.

Concrètement, au moment de dire "*et Jésus, le fruit de tes entrailles est béni*", nous disons "*et Jésus, [texte de la clausule] est béni*".

Ce qui donnera par exemple : "*Je Vous salue Marie, pleine de Grâce, le Seigneur est avec Vous. Vous êtes bénie entre toutes les femmes et Jésus, qui, selon sa promesse, envoya sur ses disciples l'Esprit Saint au jour de la Pentecôte, est béni. Sainte Marie, Mère de Dieu, ....*

## Les clausules des mystères joyeux du rosaire

- conçu de l'Esprit Saint à l'Annonce de l'Ange,
- qui avec toi qui le conçus, visita Sainte Élisabeth,
- que, vierge de corps et d'âme, tu as mis au monde avec joie,
- que tu as allaité de ton sein virginal, adorant en lui ton Créateur,
- que tu as enveloppé de langes et couché dans une crèche,
- que les Anges célébrèrent en chantant le Gloire à Dieu, et que les bergers visitèrent à Bethléem,
- qui fut circoncis le huitième jour, et reçut le nom de Jésus,
- que les Mages adorèrent en le comblant de présents,
- porté par toi au Temple et présenté à Dieu, son Père,
- reçu dans les bras du vieux Siméon, et reconnu par la sainte veuve Anne,
- avec lequel tu fuis en Égypte, à cause de la persécution d'Hérode,
- avec lequel tu es retournée sept années après, à ta patrie, avertie par l'Ange,
- perdu à Jérusalem quand il avait douze ans, et retrouvé au Temple par toi après trois jours,
- qui croissait chaque jour en âge et grâce devant Dieu et les hommes,

## Les clausules des mystères lumineux du rosaire

- que Jean baptisa dans le Jourdain et désigna comme l'Agneau de Dieu,
- qui, ayant jeûné pendant quarante jours dans le désert, triompha des tentations de l'Ennemi,
- qui, après avoir choisi ses disciples, annonça le Règne de Dieu,
- qui ouvrit les yeux des aveugles, guérit les lépreux, releva les paralytiques et délivra les possédés du démon,
- dont les pieds furent baignés de larmes par Marie-Madeleine, séchés de ses cheveux, oints de son parfum,
- qui ressuscita Lazare et d'autres défunts,
- reçu en triomphe par le peuple au jour des Rameaux,
- qui à la dernière Cène institua le sacrement de son Corps et de son Sang,

## Les clausules des mystères douloureux du chapelet

- qui dans le jardin, après avoir longtemps prié, sua abondamment du sang,

- qui, allant à la rencontre de ses ennemis, se livra volontairement entre leurs mains,
- lié et attaché avec force par les envoyés des Juifs, et conduit ainsi au grand-prêtre,
- qui, accusé faussement, eut la face voilée, fut frappé et couvert de crachats,
- déclaré devant Caïphe et Pilate condamnable au supplice de la croix comme un malfaiteur,
- dépouillé de ses vêtements et flagellé cruellement par ordre de Pilate,
- couronné d'épines, revêtu d'un manteau de pourpre et salué comme un roi de farce par les soldats,
- condamné à une mort infâme et conduit au supplice entre deux larrons,
- cloué sur la croix et abreuvé de fiel et vinaigre,
- qui, priant pour ses bourreaux, dit : « Père, pardonne-leur, ils ne savent pas ce qu'ils font »,
- qui dit au larron crucifié à sa droite : « En vérité, je te le dis, aujourd'hui tu seras avec moi dans le paradis »,
- qui te dit à toi, sa Mère : « Mère, voici ton fils » ; et à Jean : « Voici ta Mère »,
- qui du haut de la croix cria : « Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'as-tu abandonné ? »,
- qui dit : "J'ai soif !", et après avoir goûté le vinaigre s'écria : « Tout est accompli »,
- qui pour finir clama : « Père, entre tes mains, je remets mon esprit »,
- qui pour nous autres, pauvres pécheurs, souffrit une cruelle et douloureuse mort,
- dont le côté transpercé par la lance fit jaillir le Sang et l'Eau pour la rémission de nos fautes,
- dont le sacré Corps descendu de la croix fut déposé dans tes bras selon une pieuse croyance,
- dont le corps enveloppé d'un linceul et parfumé d'aromates fut déposé au sépulcre par des hommes pieux,
- dont le sépulcre fut scellé et que les juifs ont fait gardé,
- dont la sainte âme descendit aux enfers, pour conduire au paradis les saints patriarches,

### **Les clausules des mystères glorieux du rosaire**

- qui ressuscita le troisième jour, te remplissant, sa douce Mère, d'une joie ineffable,
- qui après sa Résurrection apparut souvent à ses disciples et amis pour fortifier leur foi,
- qui, en ta présence et celle des saints apôtres, monta au ciel et s'assit à la droite du Père,
- qui, selon sa promesse, envoya sur ses disciples l'Esprit Saint au jour de la Pentecôte,
- qui t'a enfin appelée à lui, sa douce Mère, te plaçant à sa droite et te couronnant de gloire,
- qui veuille bien nous appeler aussi après cette misérable vie, nous ses serviteurs et les tiens, et nous placer dans le Royaume de son Père,
- qui règne avec le Père et le Saint Esprit, et avec toi sa très sainte Mère, triomphant et glorieux pour toujours.

Ces clausules se veulent une aide et non un carcan. A chacun de vous de trouver les siennes.

Il est possible de ne choisir qu'une ou 2 clausules par dizaine et pas forcément à chaque « je vous salue Marie ».

Bonne prière.

Référence : <https://www.prierlechapelet.com/pages/clausules/>